Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260511-05_2026_03-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 19/05/2026
Et
Publication ou notification du : 19/05/2026

L'an 2026, le 11 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/04/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, GUILLOIS Magali, LOUIN Rose-Marie, SAMSON Anaïs, MM : BEAUDOUIN Corentin, BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, COUQ Yann, GALLON Victor, HOLDER Matherne, PITOIS Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SORIN Romane à Mme DINOMAIS Émilie

A été nommé(e) secrétaire : Mme D'HOOGHE Stéphanie

05/2026-03 – Versement du solde 2025 de la subvention Familles Rurales

Vu la délibération n° 01/2025-06 en date du 28 janvier 2025 attribuant une subvention d'un montant total de 43 939,56 € à l'association la Fédération Départementale de Familles Rurales d'Ille-et-Vilaine,

Vu la convention tripartite signée le 27 janvier 2026,

Vu les pièces justificatives transmises par l'association, notamment le compte de résultat de l'exercice 2025,

Considérant que :
- un acompte de 90% a déjà été versé, soit 39 545,61€;
- le versement du solde est conditionné à la présentation des documents financiers comme prévu au contrat,
- le compte de résultat présenté fait apparaître un total réalisé de 50 849,78€ ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- **Approuve** le compte de résultat de la Fédération Départementale de Familles Rurales d'Ille-et-Vilaine pour l'exercice 2025 ;
- **Fixe** le montant définitif de la subvention à 50 849,78 €, conformément aux modalités prévues initialement ;
- **Autorise** le versement du solde de la subvention, soit un montant de 11 304,17 €, au bénéfice de la Fédération Départementale de Familles Rurales d'Ille-et-Vilaine ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260511-05_2026_03-DE

- **Précise** que ce montant est inscrit au budget primitif 2026 ;
- **Précise** que ce montant est ajusté en fonction du niveau de réalisation des actions et des résultats financiers constatés ;
- **Autorise** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/05/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

Secrétaire de séance
Mme D'HOOGHE Stéphanie